l'Association d'entraide Vivre vous remercie pour votre soutien



www.vivre-asso.com



Soutenez les actions de l'Association d'entraide Vivre par le versement de la taxe d'apprentissage

Association d'entraide Vivre

Siège social

Centre de Rééducation Professionnelle VIVRE

54 avenue François Vincent Raspail 94117 Arcueil Cedex



D'APPRENTISSAGE > 2018

Pourquoi soutenir l'association VIVRE par la taxe d'apprentissage?

Depuis de nombreuses années, l'association VIVRE consacre un investissement important à l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. La Taxe d'apprentissage nous permet d'apporter au public accueilli une formation de qualité au-delà des moyens alloués favorisant le retour et le maintien dans l'emploi.

Votre soutien contribuera:

- À l'évolution des relations entreprises, présentations métiers, simulations d'entretiens, sessions de recrutement, tutorat, visites sur sites...
- Au développement de la formation grâce :
 - à l'intervention de professionnels spécialisés dans différents domaines
 - l'achat de matériels pédagogiques (ouvrages, logiciels, DVD, tests psychotechniques...).
- À la réalisation d'action de communication au travers d'événements particuliers favorisant l'insertion des bénéficiaires au sein des entreprises partenaires.
- À l'achat d'outils informatiques pour permettre d'équiper nos salles de formation
- À accompagner les recherches d'emploi (création de CV et lettres de motivation, identification des offres d'emploi...) dans les meilleurs conditions.
- À la mise en place de sorties pédagogiques : salons, forums, sorties culturelles...

Comment verser votre taxe d'apprentissage?

Nous sommes habilités à percevoir la taxe d'apprentissage des entreprises, à titre dérogatoire, hors quota.

Étape 1 Remplir le formulaire concernant la taxe d'apprentissage en désignant le Centre de Rééducation professionnelle Vivre (siège social de l'association) comme un des centres de formation bénéficiaire de cette taxe. Tous les éléments disponibles sur www.taxe2018.fr

Étape 2 L'adresser à votre Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA). Retrouvez la liste complète des OCTA sur le site du Ministère du travail : www.travail-solidarite.gouv.fr

Étape 3 L'organisme collecteur nous attribuera la somme que vous souhaitez nous verser.

Étape 4 Nous adresser une copie du formulaire envoyé à l'OPCA. Nous vous confirmerons la bonne réception du montant.

> Siège social de l'association d'entraide Vivre **Centre de Rééducation Professionnelle VIVRE** 54 avenue François Vincent Raspail 94117 Arcueil Cedex